

Charte d'hébergement chez l'habitant 2023-2024

L'étudiant·e s'engage à :

Vie pratique (repas, clés, ménage)

- Discuter précisément de ses goûts et préférences alimentaires tout en s'adaptant au mieux au régime du foyer. Différencier clairement entre ses allergies ou restrictions alimentaires et ses goûts personnels.
- Entretenir et nettoyer régulièrement sa chambre ou y faciliter l'accès à son hôte, c'està-dire ranger ses affaires pour que celui-ci s'en charge en accord avec les habitudes du foyer.
- Prendre soin du jeu de clés confié par son hôte. En cas de perte ou de vol, l'étudiant·e
 doit prendre en charge les coûts du remplacement des serrures et des clés utilisées par
 tous les membre de la famille. Le VWPP doit en être informé immédiatement et
 l'étudiant·e doit faire appel à un serrurier certifié par la compagnie d'assurance du
 VWPP.

Bonnes relations (respect, sécurité, communication)

- Se renseigner sur les habitudes, le mode de vie et le fonctionnement général de la maison.
- Saluer les membres de la famille (« Bonjour », « Au revoir ») tous les jours, en les voyant dans la maison et en quittant la maison.
- Respecter le mode de vie, rythmes et horaires des hôtes et s'y adapter, notamment concernant les horaires des repas. Par exemple, si l'étudiant·e se lève à midi, il ou elle se met à table pour le déjeuner, habillé·e.
- Respecter et suivre les consignes de ménage et d'utilisation des parties communes de la maison (lessive, salle de bains, cuisine, salon, etc.). Ranger la cuisine et la salle de bains après chaque usage.
- Tenir son hôte informé de ses activités et de son emploi du temps dès lors que cela a un impact sur la vie familiale (par exemple, l'heure de retour à la maison le soir, les voyages pendant les week-ends, les vacances* etc.).
- Recevoir des appels téléphoniques (dans le cas où l'étudiant·e utilise exceptionnellement le téléphone de son hôte) à des heures raisonnables, définies avec son hôte. Éviter une utilisation prolongée du téléphone. Éviter les appels téléphoniques tardifs ou utiliser Skype de façon discrète pour éviter de déranger les autres.
- Demander à son hôte l'autorisation d'inviter des amis dans la journée à la maison et respecter la décision de celui-ci en ce qui concerne les invités ; l'hôte a le droit de refuser les invités ou de les accepter sous certaines conditions. Il est interdit aux étudiant·e·s du VWPP d'accueillir en séjour pour la nuit leurs proches pendant leur semestre à Paris chez leur hôte.
- Ne pas fumer dans la maison. Ne pas boire ni garder de l'alcool dans sa chambre.

- Un des objectifs majeurs du séjour chez l'habitant est la stimulation et l'amélioration du français de l'étudiant·e. Respecter l'engagement linguistique et ne parler que le français quand c'est possible, engager la conversation et prendre part aux activités de la famille autant que possible, utiliser l'ordinateur et le téléphone portable dans la chambre et non dans les pièces communes ni à table.
- Ne pas poster des photos ou commentaires concernant son hébergement et ses hôtes sur les réseaux sociaux sans avoir préalablement obtenu leur autorisation.
- Suivre les protocoles sanitaires établis par le VWPP et les règles en vigueur à Paris et en France.

L'hôte d'accueil s'engage à :

Vie pratique (nourriture, clés, ménage, linge)

- Fournir une chambre individuelle chauffée comprenant au moins un lit en bon état, un meuble de rangement, une table de travail et un bon éclairage.
- Confier un jeu de clés à l'étudiant·e lui permettant un libre accès à l'appartement à toute heure pendant toute la durée de son séjour.
- En cas de perte ou de vol, informer le VWPP immédiatement. Le remplacement doit être pris en charge par un serrurier certifié par la compagnie d'assurance ALLIANZ du VWPP afin que l'hôte puisse être remboursé.
- Fournir un accès à la salle de bains permettant douche ou bain quotidien et définir les horaires d'utilisation (horaires surtout, dès le début du séjour).
- Fournir un petit-déjeuner tous les jours avec au minimum jus de fruit, céréales, lait, pain, beurre, confiture et boisson chaude à moins que l'étudiant e n'exprime des préférences différentes.
- Fournir 3 dîners équilibrés chaque semaine qui seront pris en compagnie de son hôte avec au minimum un plat garni (viande ou poisson avec légumes), fromage et dessert ou fruit (dans le cas d'un régime végétarien, il importera de servir davantage de légumes, légumineuses et produits laitiers).
- L'étudiant·e doit avoir accès à la cuisine pour préparer les repas qu'il ne prend pas avec son hôte et doit disposer d'un espace dans le réfrigérateur et le placard pour pouvoir entreposer ses aliments.
- Fournir draps et serviettes de toilette et en assurer régulièrement le blanchissage : changement des draps deux fois par mois, du linge de toilette une fois par semaine.
- Se charger de la lessive des vêtements personnels de l'étudiant·e ou lui permettre l'accès régulier au lave-linge en définissant clairement les règles et modalités d'utilisation.
- Se charger de l'entretien et du nettoyage de la chambre de l'étudiant·e et l'informer clairement à l'avance du jour où cela se déroulera pour lui permettre de ranger et laisser le passage, ou demander à l'étudiant·e de s'en charger lui-même suivant les mêmes règles que les autres membres de la famille.

Bonnes relations (respect, sécurité, communication)

- Réserver un bon accueil à l'étudiant·e et prendre un soin particulier à le ou la connaître dès son arrivée. Intégrer l'étudiant·e à la vie familiale et encourager la conversation autant que possible, et ne parler que français avec lui ou elle. Un des objectifs majeurs du séjour chez l'habitant est la stimulation et l'amélioration du français de l'étudiant·e.
- Communiquer à l'étudiant·e les emplois du temps, les habitudes, heures de repas, montrer le fonctionnement de la cuisine et son espace de rangement, le mode de vie et le fonctionnement général de la maison et de ses membres dès le début du séjour.
- Discuter avec l'étudiant·e de son régime alimentaire, ses goûts et préférences, tandis que l'étudiant·e fait l'effort de s'adapter aux habitudes alimentaires de son hôte. Différencier clairement entre les allergies ou restrictions alimentaires et les goûts personnels. Adapter les portions servies aux besoins exprimés par l'étudiant·e.
- Laisser un numéro de téléphone ou bien les coordonnées de personnes proches à
 joindre en cas d'urgence, notamment si l'hôte doit s'absenter plus de 48 heures.
 S'assurer que les numéros de téléphone d'urgence sont visibles et près du téléphone.
 Informer le VWPP de toute absence. Si l'hôte ne peut pas faire en sorte que les 3 repas
 par semaine soient pris avec un membre de la famille en son absence, s'assurer que
 ces repas soient pris avant ou après leur absence.
- Autoriser la réception d'appels sur la ligne téléphonique de la maison et fixer une politique claire concernant l'émission d'appels (locaux, internationaux, urgences, carte prépayée, etc.).
- Fixer une politique claire concernant l'accueil à la maison des invités de l'étudiant·e (si l'étudiant·e a le droit d'inviter des amis à la maison dans la journée, les horaires, fréquence et durée des visites). Ne pas accueillir des proches de l'étudiant en séjour à Paris, extérieurs au Vassar Wesleyan Program in Paris, à coucher la nuit.
- Faire preuve de discrétion et respecter l'intimité et la vie privée de l'étudiant·e dans sa chambre.
- Respecter le principe de l'immersion linguistique en n'utilisant aucune autre langue que le français dans la communication avec l'étudiant·e, surtout pendant les repas.
- Ne pas poster des photos ou commentaires concernant l'hébergement et son étudiant·e sur les réseaux sociaux sans avoir préalablement obtenu son autorisation.
- Informer le VWPP de tout changement dans la composition de la famille et des habitants dans le foyer immédiatement.
- Ne pas héberger une autre personne dont le niveau de langue française oblige à avoir recours à l'anglais pour communiquer (son niveau de langue doit être au moins équivalent ou meilleur que celui de l'étudiant·e du VWPP, c'est-à-dire B1 ou plus) afin de maintenir l'immersion totale en français.
- Équiper son habitation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) et veiller à leur bon fonctionnement (changement de piles tous les douze mois).
- Suivre les protocoles sanitaires établis par le VWPP et les règles en vigueur à Paris et en France.